

## THÈME 4 : POUR LA RENOVATION DU SYNDICALISME

(Rapporteurs : Jean-Paul Beauquier, Guillaume Delmas, Roger Ferrari, Roland Hubert, Matthieu Leiritz, Jean-Jacques Mornettas, Frédérique Rolet, Daniel Robin)

### 1. INTRODUCTION

- 1.1 « La crise économique et sociale mondiale
- 1.2 « la mise en œuvre de réformes destinées à détruire le modèle social français (...) »
- 1.3 « Cette situation doit pousser le syndicalisme (...) »
- 1.4 « Les derniers congrès du SNES et de la FSU (...) »
- 1.5 « Le lien actifs-retraités (...) »
- 1.6 « favoriser l'émergence de pouvoirs politiques porteurs d'autres choix (...) »

### 2. LA FSU

- 2.1 Introduction
  - 2.1.1 « La nécessité d'établir un rapport de force social puissant (...) »
  - 2.1.2 « Les résultats des dernières élections professionnelles » (...) »
- 2.2 L'avenir de la FSU
- 2.3 Organisation et fonctionnement de la fédération
- 2.4 Règles de fonctionnement de la FSU

### 3. SNES

- 3.1 État des lieux
- 3.2 Le SNES dans le débat politique
- 3.3 Une communication offensive et cohérente
- 3.4 L'engagement militant
- 3.5 La syndicalisation
- 3.6 La formation syndicale

### 4. LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

## 1. INTRODUCTION

**1.1** La crise économique et sociale mondiale que nous connaissons aujourd'hui se traduit en Europe par des interrogations sur la nature de la construction de cette dernière et ouvre le débat sur les réformes à effectuer. En 2008, la crise était venue des banques mais n'avait pas amené à des réorientations des politiques alors qu'elle procédait bien d'un dérèglement structurel des systèmes économiques européens et américain. L'insuffisance de la demande due notamment à la faiblesse des salaires, le manque d'activité ~~et de compétitivité des économies~~ ont été sources d'un recours grandissant à l'emprunt. La situation produite par l'endettement des États et la spéculation financière a conduit nombre d'entre eux à la crise et l'imposition de plans d'austérité qui n'ont fait qu'aggraver les choses, alors qu'il faudrait créer les conditions d'une relance de la croissance par une hausse des salaires, une autre politique fiscale, un pôle financier au service du développement économique et social.

**1.2** En France, ~~(1) la deuxième partie de la mandature de N. Sarkozy aura vu s'accroître~~ la mise en œuvre de réformes destinées à détruire le modèle social français et l'instrumentalisation de la crise financière et économique pour imposer des plans d'austérité de plus en plus drastiques. Les intentions désormais affichées très clairement, notamment par le Premier ministre, de revenir sur le système de protection sociale, l'influence grandissante du grand patronat communiquant aux responsables européens ses projets en termes de flexibilité accrue du travail, le poids des agences de notation sur les politiques nationales, posent corrélativement la question de l'efficacité de l'action syndicale. De larges mouvements de contestation ont eu lieu dans plusieurs pays européens (Grèce, Roumanie, Italie, Espagne, Portugal, Grande Bretagne...) en réaction aux plans d'austérité, ~~(2) mais le syndicalisme européen peine toujours à unifier ses forces pour impulser des actions coordonnées.~~ En France, l'unité syndicale née lors de la lutte contre le projet de réforme des retraites a permis de rassembler des millions de citoyens, toutes générations confondues, dans des manifestations puissantes et nombreuses. ~~(3) Cependant, les divergences sur la stratégie d'action la plus opportune, l'objectif d'associer les salariés des petites entreprises éloignés des structures syndicales ont conduit à un ralentissement du rythme des actions.~~ Le gouvernement ayant fait le choix de mépriser l'expression émise par les salariés par le biais de leurs organisations représentatives et de dénier tout sens aux mobilisations, le rapport de forces a été insuffisant ; ~~(4) le gouvernement a fait passer sa réforme et rendu plus difficile à l'avenir l'action syndicale même si le syndicalisme a amélioré son image dans l'opinion.~~ L'inter-professionnelle a perduré mais, fragilisée, elle a été dans l'incapacité de se mettre d'accord sur une actualisation de la plate-forme de janvier 2009, s'est peu à peu morcelée, n'a proposé depuis l'automne 2010

(1) la présidence de Sarkozy a accentué... (Depuis 2007)

(2) De nombreux syndicats ont pris une part active aux luttes nationales (Grèce, Espagne, Portugal, Royaume-Uni...) et la CES est aujourd'hui forcée de prendre en compte ces luttes et les revendications qu'elles portent, et d'offrir des perspectives de coordination. Sans réel succès ! Il ne faut pas pour autant oublier que les plateformes proposées ne sont pas de nature à créer une réelle mobilisation.

(3) Cependant, les divergences sur la stratégie d'action, sur le contenu de la réforme et l'obstination gouvernementale ont conduit à un ralentissement du rythme des actions. Si le choix de modalités d'action les plus susceptibles de rassembler et une plateforme minimaliste ont permis le maintien de l'unité, ils ont aussi débouché sur l'échec du mouvement alors que les mobilisations étaient importantes et massives.

(4) Le passage en force de la réforme gouvernementale qui, si à court terme, est de nature à rendre la mobilisation plus difficile, ne doit pas influencer sur le déroulement de l'action syndicale au moment même où le syndicalisme a amélioré son image dans l'opinion.

<p>que des modalités d'action plus symboliques que de nature à créer un rapport de forces. Les mouvements comme celui des indignés qui contestent les politiques libérales ne se sont pas imposés en France. Les ONG sont amenées à pallier de plus en plus de carences des États et suscitent des engagements mais sur des questions ciblées. La contestation sociale reste présente, dans les entreprises où des luttes pour les salaires et l'emploi sont nombreuses, dans l'Éducation où la journée de grève du 27 septembre a rassemblé largement, mais l'unification des luttes des différents secteurs de nature à créer un puissant mouvement n'a pu se faire.</p>	
<p><b>1.3</b> Cette situation doit pousser le syndicalisme à s'interroger sur plusieurs points et prendre des dispositions pour retrouver un véritable rôle de défense des salariés et de conquête de nouveaux droits ; <del>quelle stratégie construire face à un gouvernement intransigeant faisant fi de la légitimité des acteurs sociaux ? Comment dépasser le stade d'un syndicalisme de l'unité d'action pour aller vers un syndicalisme unitaire de proposition ? Comment penser le rapport au politique dans un contexte préélectoral où s'impose la nécessité d'un projet alternatif ?</del> La situation actuelle, celle d'un tournant pour notre modèle de société, doit conduire à une accélération de la réflexion sur la façon de rassembler les salariés, de rendre le syndicalisme plus apte à porter l'intérêt général, de renouveler la façon de penser le rapport au politique. Il faut réfléchir à la forme et aux structures d'un nouvel outil syndical.</p>	<p>Le SNES propose de développer l'unité d'action sur des bases claires (objectifs, revendications) avec l'ensemble des organisations syndicales si possible, sinon avec celles qui ont les mêmes préoccupations. Le syndicalisme soit aussi être porteur de revendications qui augmenteront sa capacité à peser effectivement sur les décisions (renforcement du paritarisme, moyens syndicaux accrus, choix dans les entreprises soumis au contrôle syndical...). La plateforme revendicative, l'action, la démocratie syndicale et l'intervention des personnels syndical ne doivent pas être séparés sous peine d'institutionnalisation de notre syndicalisme. Le rapport au politique doit se renouveler par la multiplication des rencontres avec les partis politiques progressistes, pendant et en dehors des périodes électorales, pour leur faire connaître notre projet éducatif et les revendications que nous portons avec la majorité des personnels, afin de peser sur leurs programmes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1.4</b> Les derniers congrès du SNES et de la FSU avaient écarté la piste de la confédéralisation, acté les limites de l'élargissement aux autres versants de la FP, jugé nécessaire la construction d'un nouvel outil syndical avec les autres organisations syndicales partageant notre conception d'un syndicalisme de transformation sociale, unitaire, de lutte et démocratique dans son fonctionnement. L'insuffisante appropriation collective de ce mandat de la FSU n'a pas permis de créer une véritable dynamique de mise en œuvre ; il s'agit d'analyser plus finement les causes de cette situation : <del>attachement à un syndicalisme de métier dont certains craignent la perte d'identité ? Sens du mandat nécessitant davantage d'explicitations ? Crainte de la dilution voire la disparition de pratiques constitutives du syndicalisme porté par la FSU ? Méfiance par rapport à des organisations syndicales qui peuvent apparaître parfois comme des concurrents trop agressifs ?</del></li> </ul> <p>Dans tous les cas, il faut impulser le débat plus largement qu'actuellement, garder notre objectif prioritaire de défense des salariés en pensant les revendications de façon collective et en agissant pour la transformation sociale. Le contexte économique et politique nécessite de se saisir de</p>	<p>Pas plus que la FSU, le SNES ne s'est emparé de ce mandat pour en débattre localement avec les syndiqués et la profession. Des tentatives avaient été faites après le congrès de Perpignan, mais elles n'ont pas été suivies dans le temps. On ne peut accuser la base de réticences alors que le débat n'a pas eu lieu. Il est urgent d'identifier les réserves quant à la mise en œuvre effective du mandat du congrès fédéral. Les blocages, s'ils existent ne pourront être levés que par le débat et l'intervention des syndiqués.</p>

questions transversales pour construire des initiatives communes sur l'emploi, les salaires, les services publics...

D'ores et déjà, les organisations patronales se sont mises en ordre de bataille et ouvrent largement les questions des formes du travail, de la rémunération des salariés, du financement et du contenu de la protection sociale. La question du champ d'intervention de l'État est également posée par les libéraux ; tout cela rend impératif une réponse coordonnée des organisations syndicales. **(1)** La problématique des alliances et de la stratégie s'impose également du fait des nouvelles règles de représentativité. En 2013, la mesure de la représentativité aura pour effet de fixer la liste des organisations représentatives au niveau national ; déjà, dans la Fonction Publique, les récentes élections qui n'ont pas permis de faire émerger clairement un type de syndicalisme peuvent faire bouger certains équilibres et pratiques ; il est certain qu'il faudra anticiper et développer le débat avec l'ensemble des syndiqués si le SNES et la FSU veulent peser sur le cours des choses et rester maîtres de leurs choix.

**(1)** l'unité syndicale doit se faire autour d'une plateforme revendicative exigeante et sans en rabattre sur le contenu. Cela implique de l'emporter sur les organisations syndicales qui se contentent d'accompagner le système.

- **1.5** Le lien actifs-retraités est un élément statutaire de la FP et du Code des Pensions. 15 millions de retraités, 3,4 millions de pensionnés FP : il est crucial pour le syndicalisme tout entier d'intégrer les salariés à la retraite.

Le choix fait par le SNES et la FSU d'organiser les retraités aux côtés des actifs et dans les mêmes structures témoigne de la communauté d'intérêts entre eux ; pour maintenir l'adhésion des retraités, il convient aussi de prendre en compte les spécificités de leur situation au-delà de la période professionnelle (rupture avec la FP pour l'évolution des pensions, etc.). La FGR-FP réunit les adhérents retraités du SNES et ceux de la plupart des syndicats nationaux de la FSU, de l'UNSA, **(2)** de FO, de Solidaires ; le SNES y assume des responsabilités dans les différentes instances ; la FGR-FP participe à l'intersyndicale des UCR. **(3)** ~~Cette dimension unitaire originale ne doit-elle pas être prise en compte dans la réflexion globale du SNES et de la FSU sur l'avenir du syndicalisme ?~~

**(2)** *et de quelques syndicats*

**(3)** La FGR n'est pas un syndicat mais une association. Ce qu'il faut c'est obtenir la participation de la Section fédérale des Retraités de la FSU à cette intersyndicale UCR, d'une part parce que tous les syndicats de la FSU ne sont pas adhérents de la FGR, et d'autre part parce que la FGR ne représente pas l'image d'un syndicalisme de lutte, de transformation sociale contrairement au SNES et à la FSU.

Le congrès académique demande en conséquence que le SNES quitte la FGR. Cela lui permettra de récupérer tout son potentiel militant et les moyens financiers qui contribueront à faire vivre les SFR dont la vocation est de regrouper tous les retraités de tous les syndicats de la FSU, y compris ceux de ses syndicats qui ne sont pas membres de la FGR.

La réunification syndicale à laquelle travaille le SNES en sera facilitée, le risque d'être englobé dans un amalgame d'associations ou de se retrouver lié à un pôle réformiste étant écarté au profit d'un syndicalisme de luttes et de transformation sociale.

Le Snes y retrouvera son indépendance, la FGR ne pouvant plus prétendre parler en son nom.

~~1.6 Enfin, face aux réponses coordonnées des dirigeants actuels, favoriser l'émergence de pouvoirs politiques porteurs d'autres choix que ceux de la mise à mal des acquis sociaux est nécessaire ; cela ne se fera pas sans mobilisation des travailleurs dans les différents pays et sans projet alternatif pouvant nourrir les programmes des partis progressistes se présentant au suffrage. (1) La période de campagne électorale qui s'ouvre en France doit être l'occasion de renforcer le travail entrepris auprès des partis politiques pour faire avancer nos propositions en matière de fiscalité, emploi, conception de la Fonction Publique, protection sociale, pouvoir d'achat... de porter tout particulièrement notre projet éducatif. (2) Ce contexte renvoie également à la question des orientations et actions du syndicalisme européen et international unitaire, et à la nécessité de développer son poids, son influence, sa reconnaissance. C'est avec cet objectif que le SNES continue de défendre la demande d'adhésion de la FSU à l'ISP, la CES et la CSI.~~

(1) Le syndicalisme doit porter un projet global et des revendications qu'il faudra défendre quelque soit le gouvernement en place, y compris pendant la période électorale qui s'ouvre en France. Il doit s'inscrire dans une relation d'interpellation des partis politiques progressistes sur une base d'autonomie syndicale clairement réaffirmée. Il faut ...

Il convient aussi de rappeler avec force le rôle des syndicats, interlocuteurs représentant les salariés, rôle que veut nier Sarkozy en proposant d'instrumentaliser le referendum notamment pour contourner les OS.

(2) Qu'est-ce que le syndicalisme international vient faire dans un paragraphe sur les partis politiques ??? La réponse des dirigeants actuels des différents pays européens à la crise consiste en la mise à mal des acquis sociaux. Il faut tout faire pour coordonner les mobilisations à l'international sans attendre que la CES et CSI acceptent l'adhésion de la FSU.

## 2. LA FSU

### • 2.1 Introduction

**2.1.1** La nécessité d'établir un rapport de force social puissant est apparue encore plus décisive ces dernières années face à une politique d'une rare agressivité, remettant en cause des éléments essentiels du pacte social et de plus aggravée par le contexte de crise que nous vivons. La FSU a un rôle important à jouer, elle l'a montré dans le cadre de l'intersyndicale interprofessionnelle et dans la fonction publique de l'État. En effet, les effectifs de personnels des secteurs dans lesquels la FSU est largement représentative sont importants et lui donnent un poids particulier dans ses liens avec les confédérations. Son renforcement dans ces secteurs reste une nécessité. Cependant son implantation et sa représentativité dans l'Éducation nationale ne peuvent faire oublier ses limites liées à une représentativité essentiellement dans la fonction publique de l'État, faible sur l'ensemble de la fonction publique, inexistante ailleurs. Cette situation entrave sa capacité à peser sur toutes les questions qui concernent les salariés, l'empêche de contribuer plus fortement à la construction d'actions en continu, touchant tous les secteurs.

**2.1.2** Les résultats des dernières élections professionnelles confirment cette nécessité. Certes, la FSU a conservé son poids relatif dans l'Éducation nationale, mais les problèmes de participation liés pour beaucoup aux conditions de scrutin (calendrier, modalité de vote...) l'ont conduite à perdre sa première place dans la fonction publique de l'État. Cela traduit bien la fragilité de la FSU dont l'essentiel des forces se concentre sur un ministère. Si le syndicalisme de métier est légitimé par ces élections, nous devons nous interroger sur une exigence des personnels à exprimer aussi, par leur vote, une meilleure prise en compte de leurs aspirations sur des sujets qui dépassent le cadre de leur métier et sur lesquels la FSU n'a pas le poids et le champ d'intervention suffisants en terme de représentativité.

Le choix qui a été fait de présenter des listes fédérales plutôt que des listes mettant en avant les SN a sans doute contribué à déstabiliser les personnels habitués à voter pour les CAP et le syndicat qui les représente dans ce cadre. Il est d'ailleurs remarquable que ce soit le SNES et le SNALC qui aient le plus perdu entre le vote CAP et le vote CT. Il faut en tirer les leçons pour les prochaines élections professionnelles et présenter à cette occasion une liste de SN suivie du sigle FSU. Il faut également travailler à la lisibilité de la FSU et au lien SN FSU dans nos publications, manifestations (logos, drapeaux, etc). L'autre difficulté à laquelle nous avons été confrontés est la nouveauté du scrutin CT et le retard de l'administration pour communiquer les informations, retard qui s'est répercuté dans notre propre préparation. Mais alors que les listes étaient FSU, les SN recevaient chacun de leur côté des informations qui n'étaient pas toujours identiques, ni délivrées au même rythme, ce qui a parfois pu nous mettre en difficulté. La compilation informatique des résultats n'a pas rendu possible une analyse fine par établissement, par département, nous privant d'un outil qui nous permettait d'affiner notre stratégie de syndicalisation et de présence sur le terrain. Il est impératif de faire un bilan fédéral de ces élections 2011 pour préparer dès maintenant les élections 2014 qui auront lieu en même temps dans les 3 fonctions publiques donc avec des modalités d'organisations très différentes. Le SNES et la FSU doivent dès à présent exiger le retour au vote papier à l'urne sur le lieu de travail.

## **2.2 L'avenir de la FSU**

**2.2.1** La « loi sur le dialogue social » organise et structure le dialogue social de façon plus rigoureuse, donnant à chaque organisation syndicale un poids proportionnel aux résultats des élections, ce qui constitue un élément déterminant, en particulier dans le cadre des accords négociés. L'éparpillement de la représentativité syndicale dans la fonction publique, singulièrement dans la FPE, ne peut conduire qu'à des difficultés accrues pour construire rapidement un rapport de force de nature à peser sur les choix gouvernementaux et donc à un affaiblissement de l'efficacité du mouvement syndical. Le changement des règles de représentativité a conduit plusieurs organisations syndicales à rechercher, avec plus ou moins de succès, des alliances voire des rapprochements structurels. Ce processus est loin d'être terminé et la FSU ne peut rester spectatrice du remodelage du paysage syndical.

**2.2.2** En effet si la légitimité de la FSU est reconnue, si elle est écoutée dans nombre de domaines (Éducation, avenir de la fonction publique, place et rôle de l'État, avenir et rôle des services publics), elle se trouve le plus souvent formellement absente de toutes les discussions, de toutes les négociations sur des sujets pourtant essentiels pour les personnels qu'elle représente (protection sociale, retraites, retraités, questions liées aux enjeux des politiques

économiques, environnementales et sociales). Cela affaiblit sa capacité à défendre ses orientations mais aussi à peser réellement sur ces choix.

**2.2.3** C'est en ce sens qu'aujourd'hui la voie de l'autonomie a atteint ses limites et doit être dépassée. **(1)** Il nous faut donc approfondir la démarche entreprise depuis le dernier congrès de la FSU et aller au-delà de ce qui a été fait (colloques par exemple). Il nous faut à la fois construire des collaborations plus effectives et en même temps éviter des démarches qui pourraient être perçues comme des manœuvres d'appareils dont le seul objectif serait leur survie. **(2)**

Le SNES propose :

- de développer au plus proche du terrain, par le biais de stages syndicaux et/ou d'heures d'information syndicales, des débats avec les syndiqués et plus largement avec l'ensemble des personnels sur les perspectives de construction d'un nouvel outil syndical ~~qui n'aurait de sens que si la CGT en était partie prenante ;~~

\* **(3)**

- de développer des initiatives et actions communes tant au niveau national que local ;

- de développer, **(4)** ~~au niveau national~~, le travail en commun sur tous les dossiers dans le cadre de groupes thématiques qui doivent conduire à l'élaboration de mandats communs, donc d'expressions communes dans les instances de concertation, les médias et dans le cadre de l'action syndicale ;

- de construire un travail commun et régulier au niveau des structures départementales et régionales qui doit trouver une traduction dans le cadre des différentes instances (CESER, CT) **(5)**.

• **(6)**

Il s'agit bien d'abord de construire une mutualisation des réflexions et de l'action syndicale pour l'ensemble des questions relevant du champ syndical, dans le but d'une meilleure efficacité et d'une meilleure prise en compte des aspirations de l'ensemble des salariés. Il est clair que si cette démarche a tout son sens dans la fonction publique, elle ne peut se limiter à ce seul secteur et doit donc concerner l'ensemble du champ interprofessionnel.

**(7)** Le SNES proposera ces mandats lors du prochain congrès de la FSU.

**(1)** La construction d'un nouvel outil syndical permettra que le point de vue de la FSU soit porté par les autres organisations partie prenante dans les instances où elle n'est pas représentée et réciproquement. Elle permettra aussi de renforcer la réflexion et l'action sur les questions de la fonction publique, grande absente des luttes et mobilisations depuis des mois. Cela permettra à la FSU de renforcer sa légitimité à impulser cette démarche et aux syndiqués de s'approprier des revendications qui dépassent le cadre du métier et qui sont souvent communes avec l'interpro.

**(2)** la construction d'un nouvel outil syndical n'aura de sens que si la CGT en est partie prenante. Sur des bases revendicatives claires de lutte et de transformation sociale, cette construction doit être ouverte à toutes les organisations syndicales qui le souhaitent. Pour faire progresser ce mandat, il faut faire preuve de volontarisme en menant de pair le débat, l'élaboration des mandats et l'action. La FSU pourrait s'adresser aux autres organisations syndicales pour proposer la mise en place d'une structure souple mais durable dans laquelle chacun conserve son identité mais qui permet de construire un contenu et des actions communes en vue de l'élaboration de ce nouvel outil syndical.

**(3)** d'organiser des débats avec tous les salariés (du public et du privé) et les syndiqués des organisations syndicales qui souhaitent participer à cette construction.

**(4)** à tous les niveaux

**(5)** et dans les luttes sur le terrain.

**(6)** d'élaborer ensemble des perspectives d'outil syndical qui prennent en compte la spécificité de chacun.

**(7)** Le SNES doit entamer cette démarche dès maintenant car le mandat existe déjà ; le congrès FSU de 2013 ayant alors pour tâche de faire le bilan de ce qui aura été engagé, d'approfondir la démarche et d'amplifier le mouvement.

• **2.3 Organisation et fonctionnement de la fédération**

**2.3.1** L'organisation de la FSU comme fédération de syndicats nationaux reste totalement pertinente. Les mandats fédéraux doivent se nourrir des positions des syndicats nationaux. Ils ne doivent pas être en contradiction avec ceux des syndicats nationaux dans leur champ de responsabilité sans être, pour autant, la simple juxtaposition des mandats des différents syndicats. La Fédération joue un rôle essentiel pour susciter les débats, pour rechercher des synthèses, pour sensibiliser à la nécessité de surmonter les désaccords. Elle a aussi la lourde responsabilité d'élaborer et de mettre en débat des positions fédérales sur les sujets transversaux. Les difficultés rencontrées dans la construction de certains mandats (par exemple sur certains points concernant la formation des maîtres) ne doivent pas conduire à une remise en cause de ces principes essentiels de notre fédération.

**2.3.2** La campagne et le suivi des élections professionnelles aux CT des différents ministères ont été construits par les syndicats nationaux concernés par chaque CT, comme ce fut le cas auparavant pour les élections dans les DDI et aux CT des conseils généraux et régionaux. Dans l'Éducation nationale le groupe des 10 syndicats nationaux a su construire les listes au CTM et aux CTA, et mener une campagne articulante syndicalisme de métier et développement de thématiques plus transversales. C'est bien dans cette voie qu'il faut poursuivre pour les prochaines élections. Pour autant, des progrès doivent être faits vers une meilleure articulation entre la campagne des syndicats nationaux et la campagne fédérale, dans une association plus effective des forces fédérales au niveau local et dans une plus grande implication de la fédération dans les secteurs où les syndicats de la FSU ont besoin d'une aide importante.

**2.3.3** Le dernier congrès de la FSU a décidé de la mise en place d'un secrétariat national afin de renforcer l'exécutif de notre fédération. Cette instance a su allier un ancrage fort de la quasi-totalité de ses membres dans leur syndicat national, tout en permettant de dégager des forces militantes pour le suivi quotidien et la préparation de différents dossiers essentiels. Le SNES tire un bilan positif du fonctionnement du secrétariat national de la FSU durant ces deux dernières années.

**2.3.4** La création des sections fédérales des retraités (SFR) a donné une dimension fédérale au syndicalisme des retraités. Elle leur a permis de participer aux actions des USR, de siéger dans des CODERPA, d'avoir une expression propre. Pourtant leur place dans les instances fédérales, malgré le potentiel d'adhésions et de militantisme qu'elles représentent, demeure aléatoire et insuffisante. Comment faire que leur reconnaissance interne soit manifeste et facilite leur efficacité ? Comment améliorer les relations entre les SFR et la



<p>structure nationale ? Nous devons continuer d'exiger la participation de la FSU dans l'intersyndicale des retraités regroupant les UCR CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, ainsi que l'UNSA et la FGR-FP.</p>	
<p><b>2.3.5</b> La mise en place des conseils fédéraux régionaux était indispensable. Ces conseils ont permis de donner une lisibilité régionale à la FSU tout en permettant la construction démocratique de mandats fédéraux sur les dossiers régionaux, à un moment où ce niveau géographique voit ses responsabilités croître, en particulier dans la définition des politiques publiques locales. <b>(1)</b> <del>Faut-il revoir le mode de fonctionnement des CFR ?</del> Faut-il revoir leur place dans le fonctionnement et dans les instances de la fédération ?</p>	<p><b>(1)</b> Le choix de l'échelon académique pour les élections au comité technique et la rationalisation des structures administratives de l'Education nationale (les inspections académiques deviennent des directions du rectorat) renforcent encore cet échelon. le congrès se prononce pour que le CFR devienne délibératif.</p>
<p><b>2.3.6</b> Notre fédération de syndicats nationaux repose par son fonctionnement interne sur les SN, les sections départementales et les courants de pensée. Le maintien indispensable de cet équilibre conduit à des difficultés de construction des instances fédérales afin de ne pas trop s'éloigner du principe « un syndiqué, une voix ». La réorganisation de la composition du CDFN a permis de construire un équilibre acceptable entre toutes ces contraintes. La composition actuelle du BDFN, avec l'arrivée de nouveaux syndicats, pose aujourd'hui un sérieux problème. Le SNES qui représente 39,5 % des syndiqués, représente 7 % des voix dans la partie du BDFN réservée aux syndicats nationaux. La composition du BDFN doit être revue dans le même esprit que celle du CDFN</p>	<p>Il serait nécessaire de diffuser régulièrement des bilan du travail effectué par le secrétariat national. Le BDFN devrait donner lieu à des compte-rendus officiels. Lors des débats en CDFN, la place et l'attention accordées à la prise de parole des sections départementales est insuffisante au point que le trépied fondateur semble reposer sur 2 pieds plutôt que 3. Il est nécessaire de favoriser la prise de parole des sections départementales, levier important pour redynamiser leur fonctionnement local.</p>
<p>• <b>2.4 Règles de fonctionnement de la FSU</b></p> <p>Dès lors qu'il s'agit de valider une orientation ou une proposition élaborée, la règle de la majorité qualifiée à 70 % reste pertinente, car, dans de tels cas, en l'absence de cette majorité, aucun mandat, aucune décision n'est effectivement adoptée, ce qui impose de nouvelles réflexions collectives en particulier lorsque la proposition a recueilli plus de 50 % des voix. Mais il y a des cas où la mise en œuvre de cette règle conduit à une absurdité et un manquement grave à la démocratie puisque c'est alors, dans ces cas, la position qui a retenu le moins de voix qui devient la position fédérale. C'est ce qui s'est passé pour le vote concernant la signature par la FSU du protocole d'accord sur les non-titulaires. <b>(2)</b> Le SNES proposera une modification statutaire au prochain congrès de la FSU : « lorsque l'application de la majorité qualifiée à 70 % conduirait à valider comme position fédérale la position ayant recueilli le moins de voix, la majorité qualifiée est abaissée à 50 % ». Enfin la majorité qualifiée à 70 % des suffrages exprimés, associée au décompte en suffrage exprimés des abstentions, revient à</p>	<p><b>(2)</b> Cette situation a aussi montré que certains débats doivent être mieux préparés et discutés pour que chacun arrive dans les instances dûment mandaté sur les questions à l'ordre du jour.</p>

<p>compter les abstentions en contre et exiger une majorité de fait bien supérieure. Ne faut-il pas ne prendre en compte que les « pour » et les « contre » dans le décompte des voix pour l'application de la majorité qualifiée à 70 % ? <b>(1)</b></p>	<p><b>(1)</b> oui mais déjà voté au congrès SNES de 2009.</p>
<p><b>3. SNES</b></p>	
<p>• <b>3.1 État des lieux</b></p> <p><b>3.1.1</b> Comme toutes les organisations syndicales, le SNES est confronté à une situation difficile qui résulte de multiples facteurs : des attaques sans précédent de la part d'un pouvoir qui fait du passage en force contre les forces sociales un axe idéologique, une situation économique désastreuse, un sentiment d'impuissance qui se développe dans une partie de la population parfois accentué par l'impression d'absence d'alternatives <b>(2)</b>... Par ailleurs la faiblesse des rémunérations, les difficultés croissantes dans l'exercice des métiers de l'éducation et les résultats insuffisants (important écart entre performances les plus élevées et les plus faibles par exemple...) du système éducatif français qui induisent de fortes interrogations sur ses missions, peuvent pousser une partie des personnels à la recherche de solutions personnelles ou locales plutôt que dans la lutte collective. Dans un tel contexte, le SNES, malgré la confiance qui lui a été renouvelée lors des élections professionnelles d'octobre 2011, a du mal à faire partager l'idée que ses exigences de démocratisation ne sont pas utopiques et à entraîner dans l'action la majorité des personnels. Les taux de syndicalisation des stagiaires au cours de l'année 2010-2011 montrent pourtant qu'il est capable, lorsqu'il articule action revendicative et réponses aux questions quotidiennes, d'apparaître aux yeux des personnels comme la référence syndicale dans le second degré et de mener une campagne médiatique efficace.</p>	<p><b>(2)</b> la faiblesse du syndicalisme étudiant, l'absence de victoire syndicale importante depuis 1989 (l'essentiel de ce que nous obtenons depuis est d'empêcher quelques réformes de se mettre en place, ce qui n'est guère visible)</p> <p>Les difficultés de syndicalisation du SNUEP, et aussi des autres organisations syndicales n'appartenant pas à la FSU, rendent difficile la vie syndicale dans beaucoup de lycées professionnels. Sans contourner les adhérents des différents syndicats qui doivent s'exprimer sur cette question, le SNES doit explorer les moyens de construire un « syndicat du second degré » le plus large possible.</p>
<p><b>3.1.2</b> La question de la stratégie et des alliances va se poser de façon centrale dans les mois à venir, <del>et dépendra largement des résultats des élections présidentielles et législatives.</del> Dans l'immédiat le SNES, en tant qu'organisation majoritaire du second degré, a la responsabilité d'interpeller les candidats à ces élections, aux niveaux national et local, sur la base de son projet éducatif et de transformation sociale, et des aspirations qui sont celles de nos professions.</p>	<p>Demande d'explications aux rapporteurs.</p>
<p><b>3.1.3</b> Le gouvernement avait pris des engagements en matière de moyens syndicaux lors des discussions liées à la loi sur le dialogue sociale. Force est de constater que la situation actuelle en est loin. S'agissant des moyens syndicaux des menaces importantes continuent de peser à moyen terme visant à les diminuer dans l'Éducation nationale déjà pourtant considérablement défavorisée. Rien n'est amélioré en matière de prise en charge par l'État des locaux syndicaux. Le SNES, avec la FSU continuera d'exiger que les engagements en matière de moyens syndicaux soient respectés et que les mesures prises aillent</p>	

<p>dans le sens du développement des droits syndicaux des personnels et des organisations syndicales, ainsi que des moyens humains et matériels pour les exercer. <b>(1)</b></p>	<p><b>(1)</b> Le décret sur les moyens syndicaux est maintenant sorti : il nous faut en faire une analyse et préparer nos revendications (abrogation ? renégociation et sur quelle base ?) qu'il faudra mettre en discussion très rapidement en cas de victoire de la Gauche.</p> <p>Il faut porter des revendications concrètes dans ce domaine : protection des représentants syndicaux, droits syndicaux dans l'établissement (photocopies, heure syndicale, casier, respect de l'affichage syndical, renforcement des décharges syndicales...) et refuser leur monétarisation. Le droit des élus titulaires et suppléants dans les instances doit aussi être rediscuté pour être amélioré. Il faut également revenir à une attribution des moyens syndicaux et de la mesure de représentativité en fonction des résultats au CAP et non des CT.</p>
<p>• <b>3.2 Le SNES dans le débat politique</b></p> <p>Le rapport du syndicalisme aux partis politiques est une composante de son rapport au politique. Le SNES doit poursuivre le travail engagé depuis le dernier congrès dans ses relations avec les partis politiques : interpellations, organisation de débats... <b>(2)</b> Il s'agit, en portant les revendications et exigences des personnels, de peser sur les programmes des organisations politiques et sur le débat public trop souvent enfermé dans des schémas stéréotypés, qu'il faut combattre, sur l'éducation (autonomie, rigidité et obsolescence des statuts, école du socle, inefficacité du service public d'orientation...) ou sur l'économie (réduction des dépenses de l'État, ouverture au privé de missions relevant aujourd'hui de l'État ou plus largement du service public...). L'organisation de l'État et les pouvoirs accrus des collectivités locales imposent que cette démarche soit mise en œuvre tant aux niveaux régional et départemental qu'au niveau national. Elle doit reposer sur plusieurs piliers : transparence, souci intransigeant de l'indépendance syndicale, respect des prérogatives de chacun des partenaires.</p> <p>Elle doit être articulée avec l'élaboration de nos analyses et revendications, la mobilisation des collègues et les campagnes d'opinion qui doivent être développées. Les relations avec les médias doivent permettre une plus grande visibilité dans l'opinion publique du SNES, de ses revendications et de sa représentativité.</p> <p>Le SNES doit poursuivre son travail commun avec les organisations de parents d'élèves, de lycéens, les mouvements pédagogiques, sous toutes les formes permettant de construire des revendications et des actions communes.</p>	<p><b>(2)</b> y compris en dehors des périodes électorales, quand il est encore temps de peser autrement qu'à la marge</p>
<p>• <b>3.3 Une communication offensive et cohérente</b></p> <p>Les outils de communication sont nombreux et utilisés à tous les niveaux du</p>	

SNES : publications papier régulières ou hors série, sites Internet, lettres flash, communiqués de presse et présence dans les médias, expérimentation des réseaux sociaux...

Dans la poursuite du travail déjà effectué, il faut rechercher une plus grande cohérence dans une stratégie plus clairement définie du point de vue des outils utilisés, des objectifs recherchés et des publics visés. Cette réflexion doit se construire sur une analyse des demandes et des besoins des différents publics (médias, syndiqués, militants, acteurs politiques...), et aussi de l'impact des différents outils et enfin des évolutions liées à la société de communication.

~~Menée conjointement au niveau national et académique, elle pourrait gagner à s'appuyer sur un regard extérieur et professionnel (sondages, études de lectorat, conseils en communication...)~~

Quatre enjeux s'imposent :

- la réactivité par rapport à l'actualité ;
- l'adaptabilité dans le choix des outils et des formes de communication ;
- la visibilité du SNES ; **(1)**
- la cohérence et la complémentarité entre les supports utilisés pour la communication.

À ce titre, la question de la complémentarité des publications papier avec la communication numérique est centrale. La communication numérique est plus adaptée au besoin de réactivité face à l'actualité tandis que la publication papier permet des analyses plus fouillées, des « retour sur », des pistes de réflexion...

Ainsi, la stratégie de communication pourrait s'organiser autour de trois axes :

1. Refonder le site pour faire une place plus grande, sinon centrale à :
  - l'actualité ;
  - les outils pour les S1 (du type abécédaire, fiche mémos, questions réponses...) ; **(2)**
  - la mobilisation (tract, pétition, vidéos à partager...).
2. En lien avec le site mettre en place une ~~newsletter~~ régulière à destination des syndiqués et d'éventuels abonnés. Elle doit permettre une moindre fréquence de publication de L'US-tabloïd. ~~Doit-on envisager que l'abonnement à cette newsletter soit ouvert à des non syndiqués ?~~ **(3)**
3. Repenser les publications papier
  - réduire le nombre et la périodicité des publications papiers régulières (L'US-tabloïd moins fréquente, L'US-Mag rénovée et moins tournée vers l'actualité immédiate...).
  - développer les publications « grand public » de type plaquettes courtes

**(1)** La responsabilité éparpillée du SNES sous la direction de 3 secrétaires généraux, doit être repensée pour redonner du lien et un fonctionnement collectif aux différents secteurs. Un seul secrétaire général permettrait de donner cette cohérence globale au projet du SNES mieux perceptible et une meilleure visibilité du SNES, syndicat majoritaire, y compris dans les médias.

**(2)** les outils d'analyse pour les militants des S2 et S3 qui ont besoin d'analyse plus fouillées et d'outils pour agir dans les instances comme sur le terrain (compte-rendus des instances de concertation et des débats de fonds, mémos sur les modalités d'actions dans les nouvelles instances...).

**(3)** La lettre d'information doit être publiée à un rythme régulier, afin de créer une habitude chez les syndiqués. L'abonnement est automatique pour les syndiqués (avec possibilité de se désinscrire), des non syndiqués peuvent s'abonner, sachant que certaines informations seront protégées et accessibles avec l'identifiant syndiqué. C'est nécessaire pour populariser nos prises de position et inciter à la syndicalisation ; n'oublions pas non plus que les moyens syndicaux sont issus des élections (jusqu'en 2008, notre potentiel électeurs était quasiment le double du nombre de syndiqués). En cas d'information urgente, un courriel est envoyé par le SG aux syndiqués.

<p>pour diffusion dans les établissements sur des sujets précis de mobilisation/d'actu, etc. et les outils assurant une grande visibilité (affiches, tracts...).</p>	<p>Les publications « papier » : les S1 sont submergés par les publications « papier » envoyées au moment des élections, cela provoque parfois des retours négatifs (impression de gâchis, de dépenses somptuaires alors que la syndicalisation est difficile et que le montant de l'adhésion y est un frein). Ces publications ne font en outre qu'effleurer les sujets et ne permettent pas de distinguer l'originalité du SNES par rapport à d'autres organisations syndicales. Le format actuel des articles de l'US, articles courts, répétitifs, sans analyse, donne l'impression que l'ont écrit toujours la même chose. Il faut réfléchir à une ligne éditoriale et peut être à l'alternance d'infos rapides et d'analyses plus approfondies. L'existence de l'US Mag qui veut se donner l'apparence de toucher à tous les sujets et qui semble fort peu s'adresser aux syndiqués est-elle justifiée ?</p>
<p>• <b>3.4 L'engagement militant</b></p> <p><b>3.4.1</b> La force du SNES repose en premier lieu sur son réseau de militants (locaux, départementaux, académiques et nationaux). Le départ à la retraite de générations massivement syndiquées et de militants expérimentés et en responsabilité a conduit à un renouvellement important des responsables à tous les niveaux, qui n'est pas encore achevé et doit se poursuivre avec, entre autres, le souci de la parité.</p> <p>Comment encore améliorer le renouvellement et le rajeunissement des cadres militants ? Comment mieux concilier investissement militant et vie professionnelle et personnelle ? Beaucoup reste encore à faire et l'accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement, allié à la stratégie ministérielle de renvoyer au local la responsabilité de la détermination des moyens de mise en œuvre des réformes et orientations nationales, posera de nouveaux problèmes dans l'organisation de la lutte syndicale dans les S1.</p> <p>Comment faire face à cette situation nouvelle ? Comment donner les moyens aux secrétaires de S1 d'assumer leurs responsabilités sans craindre d'être soumis à l'arbitraire du chef d'établissement ? Cela nécessite-t-il des droits nouveaux à revendiquer ?</p>	
<p><b>3.4.2</b> Plus largement les nouveaux modes de « gouvernance » et de pilotage du système, mis en place à travers les réformes, font surgir de nouveaux défis. Ainsi les liens entre situation individuelle et politique éducative vont de moins en moins de soi, les particularités se multiplient, les objectifs immédiats différent de plus en plus d'un établissement à l'autre, l'individualisation des carrières et des conditions d'emploi s'accroissent...</p> <p>Dans ces conditions comment construire l'articulation entre les revendications nationales et les revendications locales nées des situations particulières créées</p>	

<p>par la déréglementation instituée en méthode de gestion ? Faut-il redéployer une partie de nos moyens entre les différents niveaux du syndicat ? <del>Comment mieux tirer partie du travail important et parfois méconnu dans le SNES accompli par nos représentants dans les instances paritaires et les nouveaux CT ?</del></p>	<p>L'élaboration et la diffusion systématique de compte-rendu synthétiques pourrait permettre la mutualisation et l'échange. Le SNES doit revendiquer un statut de représentant syndical élu, avec des décharges de service qui ne soient pas prises sur les moyens syndicaux. Il faut aussi obtenir l'harmonisation des décharges attribuées par les CESR.</p>
<p><b>• 3.5 La syndicalisation</b></p> <p><b>3.5.1</b> Même si 2010-2011 marque un ralentissement de la chute régulière du nombre de syndiqués, le nombre de syndiqués actifs n'a jamais été aussi bas depuis des décennies. Nous ne syndiquons qu'un actif sur 6 quand nous en syndiquons près de 1 sur 3 il y a 30 ans. La hausse du nombre de syndiqués retraités, bien que ne prenant pas un très grand essor, ne doit pas masquer cette baisse des actifs que ne peut expliquer la seule baisse des effectifs dans l'éducation.</p> <p>L'étude des taux de syndicalisation au SNES suivant divers critères (âge, sexe, conditions d'emploi, établissements d'affectation, académie) menée sur l'année 2009-2010 révèle plusieurs éléments.</p> <p>Même si la répartition des syndiqués du SNES est assez semblable à celle de la profession, des différences significatives peuvent apparaître suivant les académies, différences liées à l'histoire mais aussi à des spécificités qu'il faut identifier et travailler.</p> <p>Les moins de 36 ans qui représentent un tiers de la profession ont un taux de syndicalisation inférieur de 5,5 points à celui des plus de 35 ans. Le taux de syndicalisation en collège est inférieur de 3 points à celui constaté pour les lycées.</p> <p>Les TZR, quel que soit leur âge, se syndiquent plus au SNES que les collègues en poste fixe. Dans tous les cas, les taux de syndicalisation sont meilleurs chez les femmes que chez les hommes.</p> <p>Ces constats imposent trois priorités essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ • redynamiser notre présence dans tous les établissements, en particulier par le développement des heures d'informations syndicales avec la présence de responsables départementaux, académiques et nationaux du SNES ;</li> <li>◦ • mieux prendre en compte les difficultés spécifiques des jeunes collègues, particulièrement lors de leur première année d'exercice après leur titularisation en articulant leur défense individuelle avec les revendications générales pour nos professions et le système éducatif ;</li> </ul>	<p>Il faut aussi réfléchir à une attitude commune à toutes les académies concernant l'information faite aux syndiqués suite aux CAPA. Nous considérons que seuls les syndiqués AJ et NAJ et les PRA doivent faire l'objet d'une information sur leur carrière, le cas échéant avec un bulletin d'adhésion, exception faite des stagiaires. Les syndiqués peuvent en effet légitimement s'interroger de l'utilité d'adhérer s'ils ne font l'objet d'aucun traitement particulier, et si leur cotisation sert à informer un non syndiqué qui n'a rien demandé.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ • prendre des initiatives spécifiques d'échanges et de discussion avec les collègues des collèges.</li> </ul>	
<p><b>3.5.2</b> La réforme de la formation des maîtres pose d'une autre manière la question de l'accueil des nouveaux recrutés. Sans tomber dans le piège d'une substitution à la formation initiale devenue inexistante ou dans celui d'un modèle pédagogique estampillé SNES, comment pouvons-nous accompagner les entrants dans le métier en articulant accueil syndical et réponses aux questions quotidiennes de collègues placés dans une situation intenable par manque de repères et de formation ? Comment articuler cet accueil avec des mots d'ordre d'action indispensables qui peuvent apparaître parfois contradictoires avec cette volonté d'aide professionnelle et de solidarité en direction de ces jeunes collègues ?</p>	
<p><b>3.5.3</b> Ces différents éléments ne sont pas à isoler les uns des autres car les plus jeunes collègues et les stagiaires sont concentrés dans certaines académies et sont plus nombreux en collèges. C'est donc une action d'ensemble avec des moyens particuliers qu'il faut mener dans ces académies formatrices et pépinières de syndiqués et de militants qui doivent essaimer dans tout le syndicat. Les politiques volontaristes menées (relances téléphoniques, maintien des panneaux d'affichage..., etc.) ont permis de garder un lien trop ténu avec nos syndiqués là où nous n'avons pas de S1 organisé. Mais ces politiques ne suffisent pas et un nom de secrétaire de S1 ne garantit pas une activité du S1.</p> <p>La syndicalisation des AED n'est que peu prise en charge par les S1 quand il y en a. Un effort très important doit continuer à être fait en direction de ces personnels particulièrement soumis aux décisions unilatérales du chef d'établissement.</p>	
<p><b>3.5.4</b> La baisse de syndicalisation induit une diminution de ressources qui peut contraindre à terme à des révisions des budgets du S4 et des S3. La baisse du montant des cotisations décidée pour quelques catégories n'a eu aucun effet. Même si ce n'est pas l'essentiel, nos moyens de paiement peuvent être modernisés avec l'ouverture de l'adhésion en ligne par carte bancaire, la proposition systématique d'une mensualisation suffisamment étalée dans le temps, d'autant plus que les secrétaires et trésoriers de S1 ont un accès web facile à la situation syndicale de leurs adhérents.</p>	
<p><b>3.5.5</b> L'engagement des retraités dans les diverses structures (SFR, FGR...) impose un travail d'équipe des retraités et le recours à la logistique du syndicat et de la fédération. Dans les S2, S3, S4 les retraités participent aux instances, aux actions, assurent des permanences (pouvoir d'achat, retraite, protection</p>	<p>Qu'apporte le SNES à un retraité ou qu'apporte un retraité au SNES ?</p> <p>Un actif se syndique pour défendre collectivement des revendications générales (défense du système public d'éducation, défense du pouvoir d'achat, lutte contre</p>

sociale, autres), animent des réunions. ~~Leur apport est non négligeable et leur présence dans tous les congrès va de soi.~~ Le SNES s'efforce de leur donner les moyens de répondre à leurs problèmes particuliers juridiques, culturels ou sociaux. ~~Un travail important ne doit-il pas être fait au niveau des néo-retraités pour mieux anticiper et prendre en compte la réalité du passage à la retraite et faire évoluer avec eux l'outil syndical ? Comment développer la défense individuelle et un apport de services aux retraités ?~~

les inégalités...) mais il se syndique aussi pour des revendications individuelles (promotion, mutation, conflit avec la hiérarchie...)

Quand cet actif devient retraité, les revendications individuelles ne sont plus aussi manifestes : peu de retraités nous contactent pour résoudre des problèmes particuliers qui pourtant existent (pour l'accès aux soins par exemple ou pour les transports, le logement).

Ce sont donc les revendications générales qui restent l'élément moteur de l'adhésion au SNES pour un retraité : il est à noter que les manifestations « Education » « Fonction Publique » ou « Interpro » mobilisent parfois davantage les retraités que les manifestations estampillées « retraités ».

Ce sont donc surtout les militants convaincus qui continuent à se syndiquer au SNES lorsqu'ils quittent la vie active. Or si le nombre de syndiqués actifs baisse (1 actif sur 6 est syndiqué contre 1 sur 3 il y a 30 ans), cela s'explique par une montée de l'individualisme (aussi lié à un manque de culture politique) et cet individualisme est aussi hélas de plus en plus présent chez nos syndiqués pour qui le SNES doit d'abord, voire surtout, être un outil pour la défense d'intérêts particuliers. Il n'est donc pas étonnant que la hausse du nombre de syndiqués néo-retraités ne soit pas aussi importante qu'on aurait pu l'espérer.

Alors que peut apporter comme services les SNES aux retraités ?

peut être un Mémo comme cela est fait pour les S1 des lycées et collèges, rappelant notamment les droits en matière de santé, de protection sociale, d'aides financières et expliquant ce que sont différentes structures comme les CODERPA, les CLIC, la SRIAS...

Il faudrait aussi envoyer « L'US RETRAITÉS » aux retraitables pour leur montrer qu'il existe toujours une vie syndicale à la retraite et organiser des réunions d'accueil pour ces pré-retraitables.

### • 3.6 La formation syndicale

Le SNES doit améliorer une offre de stages de formation, destinée à couvrir les enjeux essentiels : mise à jour de connaissances (métier, carrières, contenus...), réflexion sur les dynamiques en cours (évolution du métier, conditions d'apprentissage du métier, accroissement de l'individualisation des carrières et de l'autonomie des établissements, évolution du paysage syndical, évolutions socio-économiques, rapport au politique), partage des pratiques d'action militante (campagne militante, syndicalisation, campagne de communication, pratique des réunions, etc.).

Dans le contexte du départ massif de générations militantes, l'impératif demeure d'un passage de la mémoire militante : comment et pourquoi se sont construites les revendications ? La connaissance de l'histoire du SNES, de la FSU, la compréhension de la particularité du syndicalisme enseignant dans le paysage syndical français et européen doivent permettre de donner ces éléments pour débattre des évolutions nécessaires pour renforcer l'efficacité de notre



~~syndicalisme. Comment améliorer la cohérence entre la formation syndicale nationale, formatrice de formateurs, et ses déclinaisons académiques ? Comment susciter l'appétit de formation chez les militants, améliorer les conditions concrètes de diffusion de l'offre de formation, en mesurer mieux les apports ? Comment améliorer la complémentarité entre l'offre de formation du SNES et celle de la FSU ?~~

Nous ne recevons plus de lettre d'information syndicale indiquant comment organiser un stage, les modalités... L'inscription des syndiqués à un stage national ne passe plus par le S3 ce qui crée des confusions. Est-il possible de faire un bilan des stages de formation syndicale organisés cette année ? Il nous semble que la répétition des mêmes jours calendaires, les relances parfois tardives, l'absence d'informations sur le contenu même (ou alors à la dernière minute, donc trop tard) ... ont rendu la présence militante encore plus difficile. Peut-être faudrait-il lister en juin avec les s2 et s3 quelques thèmes de formation syndicale considérés comme prioritaires chaque année pour assurer une présence des S3 plus nombreuse et une meilleure participation. La diffusion systématique des comptes-rendus et des diaporamas par envoi aux S3 et mise sur le site pourraient aussi contribuer à renforcer la formation syndicale.

3.7 : Action juridique.

L'administration multiplie les relectures des textes réglementaires et des statuts, ce qui provoque systématiquement des reculs dont tous les collègues subissent les conséquences en matière de droits et de conditions de travail. Chaque académie voire chaque département est le terrain d'applications différentes de ces textes (calculs des groupes, décharges de services, moyens comme ceux afférents à la chorale, fonctionnement des CA). Le SNES doit revendiquer un retour à un État de droit avec des règles claires applicables à tous. En attendant, notre action syndicale doit se livrer à une lecture et une approche technique et juridique des textes. N'est-il pas temps que le SNES fasse des questions juridiques un véritable atout pour remporter des victoires ? Il ne s'agit nullement de concurrencer nos actions syndicales de terrain, ni de déléguer à des professionnels du droit ce qui doit rester piloté par des militants syndicaux en lien avec la direction du SNES, mais d'investir davantage au niveau national dans ces questions juridiques en accentuant le travail avec un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit administratif pour tenter de remporter des victoires syndicales en menant de paire militantisme et action juridique.

#### **4 . LE SYNDICALISME INTERNATIONAL**

La situation économique et sociale nationale, européenne et mondiale nécessite une intervention de toutes les forces syndicales à tous les niveaux de prise de décision qu'ils soient européens ou mondiaux. Le syndicalisme international ne peut remplacer le syndicalisme dans chaque pays mais il en est un complément indispensable. Le syndicalisme international doit passer de la représentation à l'action.

L'action internationale, c'est actuellement faire des propositions pour que les organisations syndicales internationales portent des alternatives aux politiques néo-libérales et agissent pour qu'elles soient mises en œuvre :

~~• L'initiative du Comité Syndical Européen de l'Éducation du 20 janvier 2012 est un début mais quelles suites peut-on lui donner ? Quels autres modes d'intervention le CSEE au niveau européen et l'IE au niveau mondial peuvent-ils développer ? Vu le rôle du FMI, l'IE n'aurait-elle pas intérêt à y organiser une initiative ?~~

~~• Ces actions ne peuvent être déconnectées des actions nationales. Les organisations nationales doivent y avoir toute leur place et pouvoir s'y exprimer. Quel rôle supplémentaire peuvent-elles avoir ?~~

• Dans les « printemps » arabes, les forces syndicales indépendantes ont joué un rôle de premier plan en Tunisie. La Confédération Syndicale Internationale (CSI) a soutenu ces forces syndicales. Des élections ont eu lieu dans certains pays comme l'Égypte, le Maroc ou la Tunisie. Les syndicalistes de ces pays doutent que les changements politiques répondent aux aspirations démocratiques, économiques et sociales des populations. D'une manière générale, quel rôle le syndicalisme international peut-il jouer dans les luttes pour les changements politiques ?

Au niveau de la solidarité, le syndicalisme international est confronté à de nombreuses situations de non respect des droits syndicaux voire de répression comme en Turquie où 25 dirigeants d'EGITIM-SEN ont été condamnés à des peines de prison.

• Comment dépasser le discours nécessaire ? Quelles actions les organisations européennes et internationales peuvent-elles développer ?

• Quelles réponses spécifiques peut apporter le SNES vis-à-vis des autorités françaises, des autres syndicats et des institutions internationales ?

Le SNES est préoccupé par l'absence d'affiliation internationale de la FSU. L'affiliation à la CES a fait l'objet d'un premier contact avec la Secrétaire Générale. La demande d'affiliation à la CSI n'a pas été relancée et celle à l'Internationale des Services Publics (ISP) n'a pas été présentée. ~~Est-ce la priorité donnée aux forums sociaux qui en est responsable ? Comment faire pour que l'international prenne toute sa place dans l'activité de la FSU ? Quelles propositions le SNES peut-il faire pour améliorer l'activité syndicale internationale de la FSU ?~~

Toutes ces instances du syndicalisme européen et international privilégient des démarches de lobbying et de représentation et n'utilisent d'éventuelles actions que pour se donner une apparence de légitimité.

C'est d'abord leurs orientations d'accompagnement et d'aménagement à la marge du régime capitaliste qui les rend inefficaces et sans intérêt, voire nocives car illusoire, pour les luttes menées au quotidien par les peuples.

Alors que l'Europe s'enfonce dans une crise profonde et que les peuples affrontent des dégradations sans précédent de l'emploi, du pouvoir d'achat et des conquêtes sociales, quel a été l'action de la CES pour coordonner les luttes ? AUCUNE !!!

Les questions syndicales internationales sont actuellement affaires de spécialistes et d'appareil à des années lumières des préoccupations des syndiqués. Rien n'a été fait pour que ces questions prennent une place plus importante dans nos débats syndicaux. Il faut absolument que les questions internationales deviennent une réalité dans l'information donnée régulièrement aux militants et aux syndiqués mais aussi dans nos débats syndicaux : infos sur les luttes, mais aussi analyses et débats sur les traités, les pactes, les rapports produits par la commission européenne ou le parlement européen...

Le SNES estime qu'il est important de dialoguer avec tout le mouvement syndical international et donc de prendre contact avec la FSM.